



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2025

<p><u>Date de convocation :</u> 06/05/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10+3</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Charles GARANDEAU, Josette BOUCHEREAU, Patrice MECHIN, Benoît HERIEAU</p> <p><u>Etaient absents et excusés :</u> Guy RAPITEAU pouvoir à Sébastien PAJOT, Emmanuel MAREIX pouvoir à Sébastien CORNU, Christophe GAUVRIT pouvoir à Charles GARANDEAU</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance</p>
--	--

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2024
- Liste des décisions du Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations :
 - Restauration des archives
 - Avenant n°1 au contrat de balayage mécanique
 - Convention avec le SyDEV : lotissement communal tranche 3
 - Acquisition d'un bien par voie de préemption
- Informations diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire indique vouloir modifier les délibérations. En effet, il souhaite ajouter une nouvelle délibération : Annulation des arrhes pour la location de la salle polyvalente et supprimer la délibération « acquisition d'un bien par voie de préemption ». En effet, une demande d'annulation est intervenue entre la convocation et la séance. Le Conseil Municipal doit statuer sur cette demande. Quant à la délibération sur l'acquisition d'un bien par voie de préemption, il est proposé à l'assemblée de faire une session extraordinaire le 19/05/2025 et d'effectuer une visite en amont de cette session. L'assemblée accepte ces modifications, ajoute la délibération sur l'annulation des arrhes de la salle polyvalente et reporte en session extraordinaire la délibération portant sur l'acquisition d'un bien par voie de préemption.

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard LECOCQ est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025

Le procès-verbal verbal de la séance du 7 avril 2025 a fait l'objet d'aucune remarque et est arrêté ce jour à l'unanimité.

3- Décision par délégation

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Sécurisation des voies de circulation :

- Rue Pasteur avec l'entreprise ASR : 4 153,20 euros TTC
- Village La Faverie avec l'entreprise ASR : 2 816,40 euros TTC

4- Délibérations

Délibération n°2025/05 - 19

OBJET : RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est responsable au civil et au pénal des archives de sa commune, c'est-à-dire de tous les documents reçus et produits dans le cadre de l'administration quotidienne. Le Maire est également responsable de la bonne tenue des documents produits dans le cadre des fonctions qui lui sont confiées, dans le domaine de l'état civil notamment. Les frais de conservation des archives communales sont compris dans les dépenses obligatoires des communes (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, 2e alinéa).

Certains registres de la commune sont en mauvais état. Ils ont été confiés aux Archives Départementales afin d'établir un devis de restauration.

Les documents confiés sont les suivants :

- Registres des Tables décennales : 1833-2022
- Registres de Délibérations communales : 1880-1957
- Registres de Délibérations du Bureau d'assistance : 1928-1979
- Registre des Arrêtés : 1849-1969
- Registres d'Etat-Civil : Naissance, Mariage et Décès, 1829-1900

Monsieur le Maire présente la proposition de devis de l'atelier Benoist d'un montant de 9 303,75 € HT. Une subvention peut être allouée par le conseil départemental dans le cadre de la restauration des archives à hauteur de 50 % du montant HT du devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'atelier Benoist d'un montant de 9 303,75 euros HT,
- **Décide** de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention allouée dans le cadre de la restauration des archives.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE OUI : 10+3 NON : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n°2025/05 - 20

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	27 751,00	33 301,00	33 301,00	60,00 %	19 981,00
Branchement(s)	20 997,00	25 196,00	25 196,00	60,00 %	15 118,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	16 254,00	19 605,00	19 605,00	100,00 %	19 505,00
Branchement(s)	16 628,00	20 193,00	20 193,00	100,00 %	20 193,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	1 140,00	1 368,00	1 140,00	100,00 %	1 140,00
TOTAL PARTICIPATION					75 937,00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **Accepte** les modalités techniques d'intervention et financières relatives à cette opération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention n°2025.EXT.0148, affaire E.P4.054.22.001 ainsi que toutes pièces afférents à ce dossier.

VOTE OUI : 9+2 NON : 1+1 ABSTENTION : 0

Délibération n°2025/05 – 22

OBJET : ANNULATION DES ARRHEES POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame CHEVALIER a réservé la petite salle de la salle polyvalente à la date du 14/06/2025.

Il s'avère que des événements familiaux la contraint d'annuler cette réservation. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon le règlement de la salle polyvalente délibéré en date du 15/07/2024 des arrhes correspondant à 50% du tarif de location sont appliquées.

Monsieur le Maire lit la demande de la locataire expliquant les motifs d'annulation et demandant l'annulation des arrhes.

Vu la délibération du 15/07/2024 du règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la demande de la locataire en date du 9/05/2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'annuler** les arrhes concernant la location de la petite salle polyvalente du 14/06/2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE OUI : 10+3 NON : 0 ABSTENTION : 0

5 – Informations diverses

- Audit des églises : RDV le 10/06/2025 à 10h. La prise en charge est faite par le Département
- Changement de nom de Câlin-Ca-Anes => Au tour des ânes
- Présentation de différents devis pour la création de parking et de passage piétons : total : 99 204,24 euros TTC
 - o Parking Rue des Aubépines et trottoirs Rue Georges Clemenceau

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un accord cadre a été signé pour le balayage mécanique de la commune. Lors d'un passage, il a été constaté que des rues n'avaient aucun passage.

Il est donc nécessaire d'ajouter des mètres linéaires à la prestation demandée. Les linéaires supplémentaires sont les suivants :

- Rue du stade (de la rue des Aubépines à la rue des Bleuets)
- Rue des Chènes
- Rue des Hêtres
- Chemin de Saint Gilles

Les modifications ont un impact financier, elles se présentent comme suit :

Circuit	Mètres linéaire au 28/05/2024	Mètres linéaire à ajouter au 01/04/2025	Nouveau linéaire au 01/04/2025	Prix de Base HT du Mètres linéaire	Nouveau prix HT du circuit Violet au 01/04/2025
Violet	10 000	1 590	11 590	0,057 €	660,63 €

Soit une plus-value de 90,63 euros HT le circuit.

Vu la délibération du 26/02/2024 concernant la convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes du Pays des Acharde et la commune de la Chapelle-Hermier pour la passation de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien, de balayage, de réparation de voirie et des réseaux d'assainissement

Vu l'acte d'engagement signé en date du 10/06/2024

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **Accepte** l'ajout des linéaires à l'accord cadre et la plus-value comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre ainsi que toutes pièces afférents à ce dossier.

VOTE OUI : 10+3 NON : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n°2025/05 - 21

OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEV : LOTISSEMENT COMMUNAL DU STADE TRANCHE 3

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention n°2025.EXT.0148 du SYDEV relative aux modalités techniques et financières concernant la réalisation d'une extension de réseau électrique lotissement du stade - tranche 3 - Affaire E.P4.054.22.001

Les modalités financières sont les suivantes :

- o Parking autour de la salle polyvalente
- o Terrain de pétanque
- o Passage piétons rue du Stade et rue des Bleuets
- Travaux prévus le 13/05/25 : liaison douce entre le parking de la salle, ancien stade et le terrain de tennis et agrandissement du parking
- Renouvellement de 6 buts mobiles, filets compris. L'entreprise Effi Vert offre 2 jeux de filets pour les grands buts
- 24/05/2025 : tournoi de jeunes U15
- Robot de tonte : achat auprès de l'entreprise Barreau 18 820,42 euros (robot et antenne)
- Chasse : action demandée faire une photo avec les élus devant la mairie pour les soutenir. L'assemblée donne son accord (1 contre et 9+3 Pour)
- Tournoi de Cornhole : l'association de tennis fait un tournoi. Le Conseil municipal demande à ce que l'association paye la location de la salle de tennis (Pour : 9+3 et 1 abstention)
- Vendée civisme Tour : le 6/06/2025 au Vendespace. Des élus sont demandés à participer à cette journée
- Eoliennes : la société Nordex souhaite rencontrer le Conseil Municipal
- Fête de la musique le 21/06/25 : le restaurant l'Angle Chapelais souhaite

Séance levée à 23h24

Le secrétaire de séance,



Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT

